

GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT

— OAPE —

OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE
EN GIRONDE



SOMMAIRE

- 2 - PRÉAMBULE
- 4 - UN PRÉREQUIS : L'OAPE
- 6 - LES FONCTIONS D'UNE OAPE

7 - OBSERVER

- ▶ Pourquoi se doter d'un observatoire des besoins ?
- ▶ Avec quelle méthodologie ?

11 - FACILITER LE PARCOURS DES PARENTS

- ▶ L'accueil et l'information des familles
- ▶ Des modalités de rencontre pour mieux informer
- ▶ La commission d'attribution
- ▶ Le suivi de la demande et l'accompagnement des familles

18 - COORDONNER

- 19 - NOTES
- 20 - CONCLUSION

PRÉ — AM — BULE

Ce guide a été réalisé dans le cadre interinstitutionnel par la CAF, le Département et la MSA de la Gironde, avec la participation d'élus, de chefs de services enfance, de coordonnateurs petite enfance, et d'animateurs de RAM lors d'une sous-commission.

Il s'appuie également sur une enquête de l'OGIAPPE* auprès des territoires, révélant les enjeux de la fonction d'observatoire. Cette fonction permet une meilleure lisibilité des besoins et de la demande des familles, une amélioration de l'adéquation de l'offre aux besoins et un meilleur accompagnement des parents.

* Observatoire Girondin Interinstitutionnel Accueil Petite Enfance



Ce guide se propose de conforter l'offre d'accueil petite enfance (OAPE) en y apportant des clés pour avancer à chaque étape de sa mise en œuvre. On y retrouve les trois objectifs initiaux, transversaux à toute ou partie des étapes de la démarche :

OBSErVER

Mettre en place **une fonction « observatoire »**, permettant d'orienter la politique petite enfance du territoire. Il s'agit de construire un outil partagé par les acteurs du territoire, de recueil de la demande des familles, d'analyse des données et de remontée aux élus.

FACILITER LE PARCOURS DES FAMILLES

Permettre l'écoute et l'information des familles, l'expression des besoins et l'accompagnement à la parentalité par **un entretien individualisé**. Il s'agit d'apporter aux parents une aide à la réflexion dans l'élaboration d'un projet parental d'accueil de leur enfant tenant compte de l'offre existante sur le territoire.

COORDONNER

Permettre aux besoins des familles d'être mieux pris en compte par les territoires par une meilleure connaissance de l'offre existante et par une mise en synergie des différents acteurs de l'offre d'accueil, au moyen **d'un dispositif de réponse à la demande et de suivi de cette demande**.

Ce guide s'appuie aussi sur l'expérience des territoires en intégrant des modalités d'information collective des familles, et la mise en œuvre d'une commission d'attribution.



— UN PRÉREQUIS —

L'OAPE, UNE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE

La définition d'une politique de la petite enfance s'appuiera d'une part, sur une bonne connaissance des caractéristiques sociodémographiques de la population, et d'autre part, sur les valeurs défendues pour l'enfant par le territoire concerné¹.



DES PRINCIPES ET DES VALEURS À PROMOUVOIR

Mixité sociale et culturelle

- ▶ **S'adresser à tous les parents.** Penser à ceux, par exemple, les plus éloignés des modes d'accueil, de l'emploi...
- ▶ **Penser un accompagnement pour les publics spécifiques** (par la mise en lien entre services, le travail en réseau,...).

¹ Document ressource : Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, « 10 grands principes pour bien grandir », Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, 2017.

Diversité

- ▶ **Diversité des modes d'accueil :** multi-accueil collectif et/ou familial, micro-crèches, assistant(e)s maternel(le)s à domicile, maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, garde à domicile.
- ▶ **Diversité des porteurs de projet.** Définir un cadre de coopération :
 - × Avec les acteurs privés – associatifs ou à but lucratif, des services à la personne, des MAM-, pour alimenter l'étude de besoins, partager les objectifs de la politique petite enfance et promouvoir les critères de qualité du territoire, et à minima les intégrer dans l'étape information de l'OAPE.
 - × Entre acteurs publics et privés.
- ▶ **Diversité des modes de gestion :** régie directe, délégation, privé associatif ou à but lucratif.

Complémentarité des types d'accueil

- ▶ **Plus l'offre est variée, plus il y a de chance de répondre à des besoins diversifiés. Interroger la répartition entre les différents types d'accueil:**
 - × régulier à temps complet (> 50% de l'amplitude d'ouverture d'une structure),
 - × régulier à temps partiel (<50% de l'amplitude d'ouverture)
 - × occasionnel non récurrent (jours et heures d'accueil différentes en fonction du besoin de la famille)
 - × occasionnel ponctuel (accueil sur une période limitée répondant à des besoins saisonniers, à l'occasion d'un stage, d'une mission d'intérim...)
 - × accueil d'urgence.

Équité sur le territoire

- ▶ **Réfléchir à la répartition géographique de l'offre en tenant compte des besoins.**

Accessibilité

- ▶ **Aux lieux d'information.** Une information centralisée ne signifie pas lieu unique. Pour l'occasionnel, il est préconisé de laisser la possibilité de s'adresser directement à l'EAJE² de proximité, pour des questions de réactivité de la structure et afin de laisser la possibilité aux demandes spontanées de s'exprimer.
- ▶ **Aux établissements et services d'accueil en termes d'horaires, de tarification...**

² Etablissement d'accueil du jeune enfant

LES FONCTIONS D'UNE OAPE

OAPE



OBSERVER

Promouvoir une démarche de veille continue, analyser les évolutions, identifier les besoins et l'usage de l'offre, afin d'ajuster la politique du territoire



FACILITER LE PARCOURS DES FAMILLES

Mieux communiquer sur l'existant et les ressources locales, accompagner les familles dans leurs démarches



COORDONNER

Dynamiser le partenariat local et mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire (petite enfance, champ social, économique, handicap, ...)

L'OAPE, une démarche qui participe à une cohérence globale du territoire en matière de petite enfance et contribue à une meilleure prise en compte des besoins des familles.

OB SER VER

AVEC QUELLE MÉTHODOLOGIE ?

En organisant la remontée des données

- ▶ **Définir les données utiles à l'analyse**, permettant de caractériser les besoins des familles et l'offre de tous les lieux d'accueil.
- ▶ **Centraliser le recueil des données.** Il convient de ne pas confondre accueil des familles et centralisation des données : il peut y avoir plusieurs lieux d'accueil mais un seul lieu de centralisation des données. Les demandes d'accueil occasionnel recueillies directement auprès des directeurs de structures doivent être intégrées à l'ensemble des données.
- ▶ **Inclure l'ensemble de l'offre d'accueil.** Afin d'avoir une vision globale, toutes les données d'activité, y compris celles des acteurs privés, doivent être prises en compte. Pour cela, il est préconisé d'instaurer un bilan annuel petite enfance en conviant l'ensemble des structures publiques, associatives, privées à but lucratif.

POURQUOI SE DOTER D'UN OBSERVATOIRE DES BESOINS ?

- ✕ Pour passer du niveau «réponse à un besoin individuel» au niveau «connaissance des besoins du territoire».
- ✕ Pour produire un outil d'aide à la décision à destination des élus leur permettant d'orienter leur politique petite enfance en fonction de la spécificité de leur territoire.



En sélectionnant les données

Données sociodémographiques, de contexte économique, projets d'urbanisme et offre de service.

Il s'agit dans un premier temps de dresser un portrait du territoire. Les données INSEE et institutionnelles (à la demande : décisionnel RAM dans Imaje, fiche de synthèse dans EPEJ, veilles territoriales CAF, fiche statistique pour les porteurs de projet...), constituent une ressource afin de caractériser la population par rapport aux bassins de vie, la mobilité, l'emploi, le niveau de vie et l'offre d'accueil sur le territoire (en termes de places, de localisation, de taux d'activité pour l'individuel et d'occupation pour le collectif). Les projets d'urbanisme et économiques (installation d'entreprises) peuvent étayer une analyse prospective.

Données sur les besoins d'accueil.

L'observatoire sera ensuite alimenté au moment de la première rencontre avec les parents mais également à travers le suivi mis en place

(d'où l'importance d'établir une relation de confiance pour obtenir des données fiables sur les besoins des familles).

Cela pourra donner une indication sur l'évolution de la situation. Il faut avoir conscience que toutes les données collectées pour répondre à un besoin particulier ne seront pas utiles à l'analyse globale des besoins. A l'inverse, il est important de noter tous les types de



besoins, y compris ceux pour lesquels il n'existe pas de solution (notamment collective) sur le territoire, comme les besoins d'accueil en horaires atypiques, saisonniers, etc. Il convient donc de s'interroger sur les données pertinentes à conserver pour l'analyse de tendances.

Données d'activité de l'ensemble de l'offre d'accueil.

Par exemple, pour les établissements, pourront figurer les informations suivantes : nombre d'inscrits dans l'établissement et sur liste d'attente, temps d'accueil demandé et effectif au moment de l'inscription, provenance des familles. De même, concernant l'accueil individuel à domicile ou en MAM, il est nécessaire d'intégrer les informations comme la localisation du logement ou du local, les horaires pratiqués, le nombre d'enfants accueillis...

→ → → Avoir une démarche évolutive.

L'analyse de ces données pourra amener à modifier les données recueillies : à en éliminer certaines finalement inutiles et à en ajouter d'autres qui manquent. L'outil ne doit pas être figé.

Passer du recueil de données chiffrées à l'analyse en donnant à celle-ci des objectifs

► Repérer et exploiter les éléments qualitatifs.

Exemples : mettre en exergue l'ensemble des besoins, pas seulement les plus importants numériquement / interroger la diversité de l'offre et pas seulement le nombre de places / questionner le fait que des familles recherchent une place alors qu'il y a des disponibilités en accueil individuel...

► Analyser les données brutes par la réalisation de :

x Ratios

Exemples : rapport entre le nombre de places et le nombre d'enfants de moins de 3 ans (taux de couverture) ; nombre de familles en recherche d'un mode d'accueil rapporté au nombre de places disponibles chez les assistants maternels...

x Croisements

Exemple : mode d'accueil souhaité croisé avec des variables sociodémographiques (situation familiale, professionnelle...).

► **Mettre en lien et en perspective les données** issues de l'OAPE avec celles de diagnostics territoriaux plus généralistes (veilles sociales de la Caf, diagnostics CEJ, etc...). Cela pourra par exemple montrer des décalages entre la situation socioéconomique de l'ensemble de la population et celle des personnes ayant fait une démarche pour trouver un mode d'accueil.

► **Comparer les analyses produites d'une année sur l'autre afin de mettre en exergue l'évolution des pratiques.**

Par exemple, une évolution de la demande d'accueil en occasionnel ou en régulier à temps partiel entre l'année n et n+1.

► **Dégager des tendances à partir de ces différentes analyses.**



Valoriser l'analyse auprès des élus

L'OAPE est un outil qui doit fournir aux élus l'argumentaire nécessaire afin de prendre des décisions éclairées sur leur territoire. Il s'agit d'utiliser la connaissance obtenue afin de produire de l'action (recherche d'adéquation de l'offre à la demande, projections). C'est donc un levier supplémentaire :

- × **Pour s'adapter aux nouvelles pratiques** : ajustement au plus près des besoins des parents, de leur utilisation des modes d'accueil (rectifier la répartition des places en occasionnel/régulier, informer les assistant(e)s maternel(le)s des besoins des parents en termes d'horaires...)
- × **Pour permettre le développement d'une offre d'accueil** diversifiée et équilibrée et guider notamment les porteurs de projet et les MAM dans leurs choix d'implantation.

A cette fin, il convient de formaliser un temps de restitution aux élus : par exemple, en proposant un comité de pilotage autour des données et des analyses produites dans le cadre de l'OAPE. Les techniciens des institutions pourraient venir en soutien des professionnels du territoire pour co-porter ces analyses auprès des élus.

FA - CILI - TER

LE PARCOURS DES PARENTS

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES FAMILLES

- **Donner de l'information** sur l'ensemble des modes d'accueil, sur un mode exhaustif ;
- **Faire évoluer** les représentations des parents sur les modes d'accueil (individuel, collectif, familial...);
- **Aborder la question de la temporalité** (le moment opportun pour que les familles se pré-inscrivent).
- **Informer** sur les étapes du traitement de la demande, de la pré-inscription jusqu'à la solution d'accueil.



CHOISIR LE MOMENT OPPORTUN

Déterminer la date de la première rencontre avec la famille en fonction des objectifs (information, pré-inscription), en sachant que plus ce sera tôt, plus le besoin des familles a de probabilité d'évoluer.



DÈS MODALITÉS DE RENCONTRE POUR MIEUX INFORMER

Par des rencontres individuelles

- **Permettre à la famille d'exprimer ses besoins et ses attentes** dans un cadre rassurant et bienveillant par un professionnel formé à la petite enfance et à l'accueil des parents ;
- **Offrir aux parents un lieu d'écoute**, leur permettant de prendre le temps de réfléchir à leurs besoins et sur la place de l'enfant ;
- **Aider les parents à affiner leur choix en matière d'accueil** de leur enfant en tenant compte des possibilités et de l'offre locale.



QUELQUES

INCONTOURNABLES

- × S'assurer que les professionnels chargés de l'accueil ont des compétences en matière d'accueil et d'écoute et les sensibiliser aux champs de la petite enfance et du social.
- × Assurer à chaque accueillant une connaissance précise de tous les modes d'accueil, collectifs et individuels, publics et privés.
- × Harmoniser les discours des accueillants pour favoriser une présentation neutre (par exemple, utiliser une trame d'entretien).



GUIDE POUR MENER À BIEN UN ENTRETIEN

Dans quel ordre mener l'entretien ?

Faire parler les familles de leurs besoins et de comment elles imaginent l'accueil de leur futur enfant. Les mettre en situation. Introduire notamment des questions sur les déplacements. Enfin, présenter l'offre sur le territoire.

Quels outils peuvent aider ?

Penser aux cartographies des axes routiers, à une simulation de tarifs tant en collectif qu'en individuel, en fonction de tranches de revenus et du temps d'accueil...

Quelles questions poser ?

- × Questionner les parents sur leur organisation (horaires de travail, déplacements...) pour affiner leur besoin réel.
- × Le revenu des familles est important à demander pour envisager un mode d'accueil compatible.
- × Interroger sur les modes d'accueil relais, les ressources familiales mobilisables.
- × Elargir le questionnement aux motivations extraprofessionnelles.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Celle-ci concerne les structures publiques, privées associatives et à but lucratif au titre des places ouvertes sur la collectivité et subventionnées par elle. Il est recommandé d'anonymiser, au préalable, les demandes. La fréquence des réunions est à l'appréciation du territoire.



Par des rencontres collectives

► Du côté des familles

- × Permettre le repérage des interlocuteurs ;
- × Rendre explicite les critères d'attribution de la Commission pour rassurer les familles ;
- × Rassurer les familles pour qu'elles ne mettent pas en place des stratégies de surévaluation de leur besoin.

► Du côté des acteurs de la petite enfance

- × Avoir une remontée globale des besoins, une vision d'ensemble.
- × Fédérer les professionnels de la petite enfance.
- × Faire évoluer les représentations des professionnels. Par exemple, sensibiliser les assistants maternels aux besoins des parents.

► Des points d'attention pour le bon déroulement des rencontres collectives

- × Pour faciliter l'expression, limiter le nombre de participants.
- × Réfléchir à la présence d'enfants durant la réunion.



Comment mettre en adéquation les critères d'attribution avec les objectifs de la politique d'accueil ?

Les critères choisis doivent :

- × Avoir un sens par rapport à la politique petite enfance du territoire.
- × Être en lien avec le besoin d'accueil.
- × Être adaptés aux caractéristiques de la population.
- × Respecter le projet associatif en inscrivant parmi les critères, l'intérêt des familles pour le milieu associatif.

Par exemple, si des critères de proximité géographique avec la structure ou d'ancienneté de la demande sont proposés, il faut se demander s'ils ont un sens par rapport aux objectifs que s'est fixé le territoire. Existe-t-il des critères plus pertinents en accord avec ces objectifs ? Autre exemple, si la mixité sociale est une priorité, il convient de ne pas faire de la date de pré-inscription un critère de sélection, car il est établi que ce sont les familles les mieux insérées socialement qui anticipent le plus.

Comment faire pour que les critères d'attribution n'entraînent pas une mise à l'écart de certaines familles ou des stratégies de certains parents ?

A titre d'exemple, il est possible de déterminer une classification et une pondération des critères de sélection, parmi lesquels :

- **La situation professionnelle des familles** (bi-actives, en recherche d'emploi...)
- **La situation familiale** (familles monoparentales, fratries,...)
- **L'incidence de la date de pré-inscription.**
- **Le temps d'accueil demandé** (est-ce qu'une demande de deux jours aura autant de probabilité d'aboutir qu'une demande de 5 jours ?).



Qui peut y participer ?

- ▶ **Les élus** en tant que garants de la politique petite enfance du territoire
- ▶ **Le coordonnateur** petite enfance ou enfance/jeunesse
- ▶ **Les directeurs de structure** (publiques, privées associatives et à but lucratif si des places sont attribuées à la collectivité).
- ▶ **L'animatrice de RAM** du fait de son implication auprès des familles dans la recherche d'un mode d'accueil.
- ▶ **Le responsable de l'OAPE** si différent des professionnels déjà cités.
- ▶ **Des représentants des parents** (issus de conseils de crèche, de conseils d'administration des établissements associatifs,...)



LE SUIVI DE LA DEMANDE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

→ Cette étape a un double objectif

- ▶ **Pour les familles**
assurer une continuité dans le parcours de recherche.
- ▶ **Pour le territoire**
réactualiser les données qui alimentent l'observatoire.

Le suivi de la demande nécessite en amont un positionnement politique

- ▶ Que faire lorsqu'une famille n'obtient pas de place en commission d'attribution ?
- ▶ Quand s'arrête le suivi d'une demande (sur décision de la famille ? Par rapport à l'âge de l'enfant ? Sans nouvelle de la famille depuis... ?)

Des modalités de "suivi" devront être définies

Il s'agit de formaliser des outils de suivi :

- × Elaboration de coupons-réponses
- × Constitution d'un e-mailing pour communiquer plus aisément avec les familles
- × Propositions de réunions collectives sur l'accueil individuel avec l'animatrice de RAM
- × Propositions systématiques d'entretiens individuels
- × Définition d'une régularité des contacts pour la mise à jour des informations



CO- OR DON NER



— NOTES —

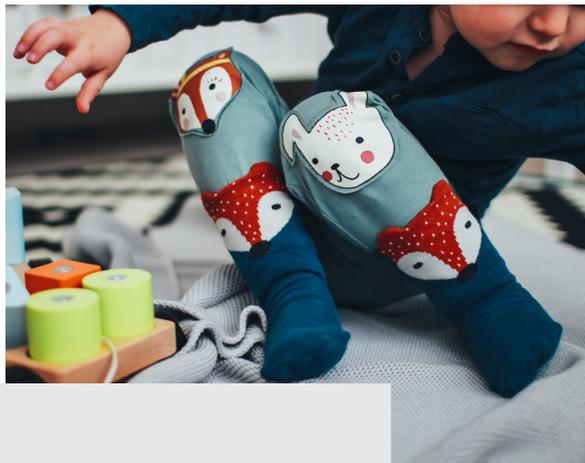
Qui met en place la démarche ? Qui centralise les données ? Qui analyse et restitue les résultats ? Qui coordonne le collège de professionnels contributif ? La démarche d'OAPE suppose des moyens humains : un référent est souhaitable. Celui-ci est garant de la démarche et de sa co-construction.

Missions du référent OAPE

- ▶ **Animer la démarche** : définir les préalables – en partant des objectifs de la politique petite enfance-, déterminer les participants en veillant à la diversité dans la représentation des modes d'accueil, définir les instances et le calendrier des rencontres, organiser la remontée des données et leur traitement...
- ▶ **Dynamiser** : s'assurer du portage politique, mettre du sens, s'assurer de la mobilisation de tous, susciter la réflexion, partager l'analyse...
- ▶ **Evaluer la démarche et produire des éléments d'aide à la décision** afin de réajuster et d'optimiser l'offre, en fonction de l'évolution des besoins des familles et des analyses réalisées.

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

CON CLU SION



La mise en œuvre d'une démarche d'OAPE ne peut être que volontariste. Elle nécessite une véritable impulsion politique et une réelle implication des acteurs du territoire. Elle est porteuse dans ses objectifs, non seulement d'une meilleure prise en compte de la demande des familles mais également d'une dynamique de territoire. Elle vise tout autant l'adéquation de l'offre d'accueil à la réalité des besoins, la formalisation de liens entre les acteurs du territoire que la rationalisation des finances publiques.

Enfin, l'OAPE doit pouvoir s'adapter à tous les territoires, rester souple et évolutive. Il s'agit d'une démarche à géométrie variable, nécessairement dimensionnée à la spécificité du territoire.



**CE GUIDE A ÉTÉ CRÉÉ DANS LE CADRE DU SDSF
(SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SERVICE AUX FAMILLES)**

